AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1619
FR0000121964-FS0672

6 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2015, la société anonyme BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir indirectement 91 133 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 0,02% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et des droits de vote
BNP Paribas Securities Services	79 800	0,02
Cardiff Assurance Vie	11 333	ns
Total BNP Paribas	**91 133**	**0,02**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KLEPIERRE dans le cadre d'un placement privé d'« *accelerated book building* » auprès d'investisseurs institutionnels.

À cette occasion, la société anonyme BNP Paribas a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

[1] Sur la base d'un capital composé de 314 356 063 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.